

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 13 décembre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Procuration(s) : Monsieur Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY, Monsieur Nicolas MATT ayant donné pouvoir à Madame Françoise PFERSDORFF

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

N° CD/2018/126 - 740 - Aménagement de l'espace rural
740 - Aménagement de l'espace rural - Propositions
financières - Budget Primitif 2019 - Proposition de partenariat
avec le monde agricole

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide des inscriptions budgétaires pour le budget primitif 2019 de l'axe d'intervention 740- Aménagement de l'espace rural ;

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 553 000 € selon la répartition suivante :

- o Chambre d'Agriculture d'Alsace : 500 000 €
- o Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) : 18 000 €
- o Groupement d'Employeurs du Service de Remplacement du Bas-Rhin : 15 000 €
- o Jeunes Agriculteurs du Bas-Rhin : 10 000 €
- o Association du Verger Expérimental d'Alsace - VEREXAL : 10 000 €

- décide d'inscrire les crédits nécessaires au paiement des cotisations d'adhésion du Département, pour un montant maximal de 14 000 €, aux organismes suivants :

- o Association Nationale des Elus de Montagne - ANEM
- o Association pour la Protection de la Nappe Phréatique de la Plaine d'Alsace - APRONA
- o Groupement de Défense Sanitaire Alsace - GDS

- approuve les termes du projet de convention d'autorisation de financements complémentaires du Département dans le champ des filières agricoles à conclure entre le Département et la Région, telle que présentée en annexe à la présente délibération, autorise son président à signer

cette convention et donne délégation à la Commission Permanente pour l'attribution des aides directes aux exploitants agricoles et aux organisations de producteurs dans le cadre de cette convention ;

- approuve les termes du projet de convention financière 2019 à conclure entre le Département et la Chambre d'Agriculture d'Alsace, telle que présenté en annexe à la présente délibération et autorise son président à signer cette convention ;

- décide de participer pour un montant d'au maximum 400 000 € au budget du laboratoire départemental d'analyses au titre de la veille et de la prévention sanitaire ;

- décide de reconduire le dispositif de prise en charge à hauteur de 50% des coûts d'analyses (autopsie, diagnostic et identification de pathogènes) de faunes sauvages réalisées par le laboratoire départemental d'analyse du Bas-Rhin tel que précisé dans le rapport, au profit de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, de la fédération des chasseurs du Bas-Rhin, ou des Communes, avec une limite de 1 300 € maximum de crédits de paiement pour l'année 2019.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181213-lmc1122649-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 19/12/18